

Le Mémo du Tri

Dossier spécial : Collecte des déchets ménagers

Supplément détachable - Décembre 2004

Quels sont vos équipements ?

Vous habitez en logement individuel ?

Vous disposez de deux petits bacs, l'un jaune et l'autre bleu. Vous avez dans votre commune une ou plusieurs colonne(s) à verre.

Vous habitez en immeuble ?

Vous disposez dans le local propreté de votre résidence de conteneurs à couvercle jaune et à couvercle bleu. Utilisez-les pour déposer régulièrement les produits triés. Vous avez dans votre commune une ou plusieurs colonne(s) à verre (notamment sur les parkings de supermarchés).

Pour tous les autres déchets, utilisez la poubelle habituelle ou apportez-les à la déchetterie.



Le saviez-vous ?

Pourquoi ne recycle-t-on pas les bouteilles d'huile et les sacs en plastique ?

On ne sait pas encore recycler les bouteilles qui ont contenu des corps gras. Quant aux sacs, ils sont fabriqués avec des plastiques trop fins pour être recyclés. Mais l'industrie du recyclage est en pleine évolution !

Faut-il laver les emballages à recycler ?

Non, il suffit de bien les vider ou les racler, faute de quoi cela pourrait poser des problèmes

d'hygiène. Il ne faut pas non plus mettre les emballages dans un sac plastique avant de les jeter dans le bac jaune car les sacs en plastique ne sont pas recyclables.

Que faire si je suis nouvel arrivant et que je n'ai pas de bacs ?

Je peux les obtenir en me rendant à la mairie de ma commune.

Attention !

Les bacs jaune et bleu qui vous ont été remis

sont sous votre responsabilité. Mais ils sont liés à l'habitation individuelle que vous occupez : en cas de déménagement, ne les emmenez pas avec vous !

Un doute, une question ?

Pour répondre à vos interrogations, contactez-nous du lundi au vendredi à nos heures d'ouverture au :

03 44 88 30 91

NON RECYCLABLES

Ces produits ne se recyclent pas.

DANS LA POUBELLE TRADITIONNELLE :

(avec les ordures ménagères)

Les films et sachets plastique, les bouteilles d'huile, les pots de crème, de yaourt, le polystyrène, la faïence, la porcelaine, la terre cuite, les ampoules et les néons...



Dossier spécial : Collecte des déchets ménagers

Supplément détachable - Décembre 2004

EMBALLAGES > BAC JAUNE



Emballages
(et suremballages)

Cartons

Briques alimentaires
(lait, jus de fruits, soupe...)

Bouteilles plastique
(gel douche, shampoing,
lessive, adoucissant...)

BIEN VIDER LES EMBALLAGES DE LEUR CONTENU (NOURRITURE, LIQUIDE).

NE PAS JOINDRE LES

LES INDÉSIRABLES :
(à jeter dans la poubelle traditionnelle)



PAPIERS > BAC BLEU

Les papiers collectés dans le bac bleu se recyclent en papier journal.



Papier journal
(quotidiens, gratuits...)

Magazines, catalogues

Manuels
(cahiers, papier à écrire,
livres sans couverture...)

Prospectus
(publicité, tract...)

BIEN ÔTER LES RELIURES MÉTAL, LES FILMS PLASTIQUE ET LES COUVERTURES CARTONNÉES !

LES INDÉSIRABLES :
(à jeter dans la poubelle traditionnelle)



Les emballages collectés dans le bac jaune servent à la confection textile, à l'élaboration des moteurs...



Bouteilles métalliques
(sirop, aérosol, déodorant...)

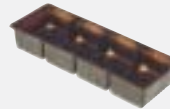
Barquettes aluminium

Bouteilles plastique
(cubitainer, lait, eau, soda...)

Boîtes métalliques
(boisson, conserves, sauces...)

LES RÉCIPIENTS AYANT CONTENU DES MATIÈRES GRASSES !

NE PAS IMBRIQUER LES DÉCHETS.



VERRE > COLONNE

Le verre collecté dans la colonne permet de reformer des bouteilles et pots en verre.



Pots
(confiture, bocaux...)

Petits pots
(sauce, yaourts...)

Bouteilles en verre blanc

Bouteilles en verre coloré
(vin, champagne, bière...)

BIEN ÔTER LES BOUCHONS EN LIÈGE ET AUTRES CAPSULES EN PLASTIQUE OU MÉTAL !

LES INDÉSIRABLES :
(à jeter dans la poubelle traditionnelle)



ENCOMBRANTS, DÉCHETS DE JARDIN, DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX ET GRAVATS

Ces déchets sont à apporter dans les déchetteries VERDI.

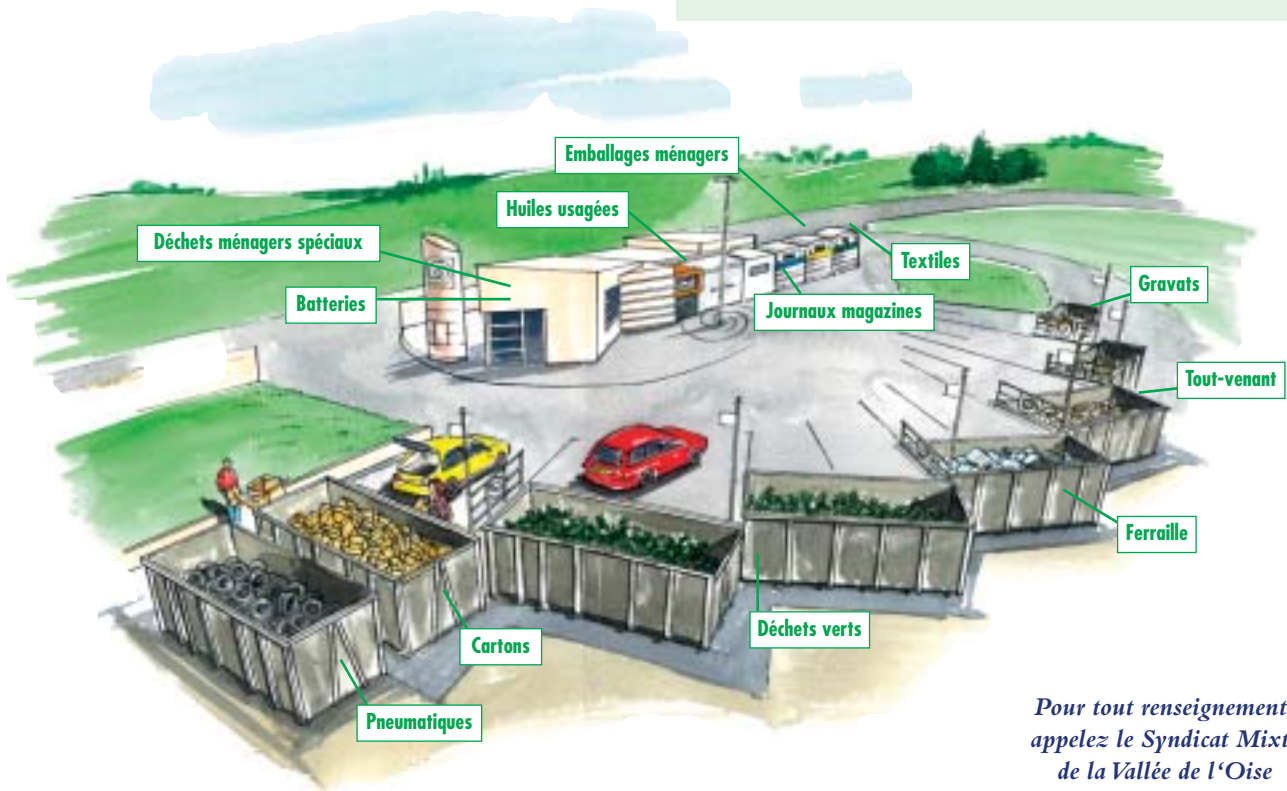


Illustration d'une déchetterie VERDI © SMVO

Pour tout renseignement,
appelez le Syndicat Mixte
de la Vallée de l'Oise
au 0 800 60 2002 (numéro vert).

Que deviennent les déchets déposés en déchetterie ?

Le déchets verts

Tontes de gazon, tailles d'arbustes, feuilles mortes... Ils sont compostés et servent à enrichir les sols agricoles et espaces verts.

Les gravats

Briques, graviers, déchets de démolition... sauf plâtre et matériaux toxiques
Ils sont concassés puis utilisés en remblais et sous-couches routières.

La ferraille et les métaux non ferreux

Elle est recyclée dans les aciéries ou les fonderies afin de servir à la fabrication de nouveaux objets métalliques.

Le tout-venant

Encombrants, meubles, électroménager, bois et divers... Il est stocké en centre d'enfouissement. À partir de 2004, les petits éléments seront broyés, incinérés et serviront à produire de l'énergie.

Les gros cartons d'emballage

Ils sont recyclés dans les usines papetières et servent à fabriquer de nouveaux cartons d'emballage.

Les pneus

Un train de deux pneus maximum
Ils sont broyés puis transformés en granulés pour être utilisés en travaux publics ou valorisés comme combustible dans les cimenteries.

Les huiles usagées

Huiles de vidange moteur...
Les huiles de vidange moteur sont régénérées afin de permettre une nouvelle utilisation.

Les batteries automobile

L'acide contenu dans les batteries automobiles est neutralisé. Les matériaux tels que le plomb et le plastique sont ensuite recyclés.

Les déchets ménagers spéciaux et toxiques

Peintures, acides, solvants, aérosols, néons, piles, radiographies, filtres à huile...
Ils sont triés et confiés à des repreneurs spécialisés qui en assurent le traitement sans risque sanitaire. Les métaux et métaux lourds contenus dans les piles font l'objet d'un recyclage, tandis que les autres matières sont valorisées énergétiquement.

Les textiles

Vêtements, chiffons... propres et secs
Ils subissent des tris successifs selon leur état, nature et composition et sont orientés vers : le réemploi pour les vêtements en bon état ; la régénération pour la laine ; la réutilisation en essuyage industriel pour les chiffons ; le recyclage pour les fibres synthétiques.

LES INDÉSIRABLES

Bouteilles de gaz, extincteurs, déchets à base d'amiante...

Journal de la Communauté de Communes du Pays de Valois

Avec le soutien de :



Rédaction : Commission Communication de la CCPV
et Agence Autrechoz
Directeur de la publication : Philippe Drillet
Secrétaire de la publication : Nicolas Piriou
Création et conception : Agence Autrechoz
Compiègne 03 44 36 74 74

n°ISSN : 1296-4166

Communauté de Communes
du Pays de Valois
Adresse : Rue de la Couture
60440 NANTEUIL LE HAUDOIN
tél : 03 44 88 05 09
fax : 03 44 88 37 45
e-mail : com.valois@wanadoo.fr
site : www.cc-pays-de-valois.fr

Horaires :
Lundi-Mardi :
8h30 - 12h et 13h 30 - 17h45
Mercredi-Jeudi :
8h30 - 12h et 13h 30 - 17h30
Vendredi :
8h30 - 12h et 13h30 - 16h30